

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1851.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

En me retrouvant, après deux années, au milieu de vous, je me plais à constater de nouveau la situation prospère et tranquille du pays. Cette situation, qui atteste à la fois la solidité de ses institutions et l'excellent esprit de ses habitants, recommande la Belgique à l'estime des autres nations. Nos rapports avec les puissances étrangères en ressentent les heureux effets, et mon Gouvernement continue d'entretenir avec elles les relations les plus bienveillantes.

Plusieurs lois d'un haut intérêt ont été votées dans vos deux dernières sessions. Nous pouvons rappeler, parmi les plus importantes, la loi sur les denrées alimentaires, celles qui instituent la Banque Nationale, le service du caissier de l'État, la caisse générale de retraite, les sociétés de secours mutuels; les lois qui règlent l'enseignement supérieur et l'enseignement moyen, enfin la nouvelle législation qui réforme le régime des faillites, et le système hypothécaire.

Un ensemble de lois vous avait été proposé, durant la dernière session, dans le double but de rétablir l'équilibre de nos finances et de procurer au pays des travaux publics dont l'exécution, élément de sécurité, importe surtout à sa prospérité matérielle. Un dissentiment partiel, et, j'aime à le croire, passager, n'a pas permis de donner suite à ces mesures d'une incontestable utilité. Je fais des vœux ardents pour que cette difficulté puisse se résoudre bientôt dans un sage esprit de modération et conformément à l'intérêt du pays. Les circonstances actuelles, Messieurs, rendent plus que jamais désirable l'harmonie entre les pouvoirs de l'État, et la Belgique qui, depuis quatre années, s'est maintenue dans une situation paisible et forte, n'aura pas à subir, je l'espère, d'embarras fâcheux dans la gestion de ses affaires.

Indépendamment des lois nouvelles qui leur seront présentées, les Chambres auront à s'occuper de projets dont l'examen ou le vote a été suspendu dans la

dernière session. Vous placerez sans doute parmi vos premiers travaux la législation sur la juridiction consulaire, la législation forestière, les projets relatifs à la détention préventive, à l'expropriation forcée ; enfin la réforme du Code pénal et la nouvelle loi de la contribution personnelle, destinée à asseoir l'impôt sur des bases plus équitables.

La loi sur la bienfaisance publique sera prochainement soumise à vos délibérations.

L'état des récoltes est satisfaisant. Elles assurent à toutes les classes de la population le bienfait d'une nourriture abondante, tout en laissant à nos cultivateurs une rémunération plus considérable que dans beaucoup d'autres contrées.

L'industrie agricole ne cesse de se développer et de se perfectionner. Tous les efforts du Gouvernement tendent vers ce but. Les travaux d'amélioration de la voirie vicinale ont pris, dans ces dernières années, une grande extension. Les avantages que le bon état des communications rurales procure à l'agriculture sont mieux appréciés chaque jour, et les communes secondent efficacement l'action du Gouvernement et des provinces.

L'état sanitaire du pays est généralement satisfaisant. Sous l'impulsion du Gouvernement, les autorités locales rivalisent de zèle pour améliorer les conditions hygiéniques des classes laborieuses.

L'industrie et le commerce se maintiennent dans une voie prospère. Notre commerce extérieur, qui avait atteint, en 1849, un degré de développement auquel il n'était point encore arrivé, n'a pas perdu de son essor en 1850, et tout nous promet, pour l'année courante, des résultats non moins favorables.

Mon Gouvernement a ouvert avec différents États de l'Europe des négociations commerciales. Un traité de commerce et de navigation a été récemment conclu avec le gouvernement Néerlandais. Les négociations avec la Grande-Bretagne viennent d'arriver à leur terme. La taxe onéreuse et exceptionnelle qui, depuis vingt-cinq années, frappait notre pavillon dans les ports d'Angleterre, va cesser de peser sur notre commerce.

L'exposition universelle de Londres a procuré à l'industrie belge une nouvelle occasion de témoigner de son activité et de son esprit de progrès. A l'éloge de nos industriels, je suis heureux d'associer celui de nos artistes qui ont dignement soutenu la réputation de l'École belge, aussi bien à l'exposition de Londres, que dans le concours général que mon Gouvernement avait ouvert aux beaux-arts.

Notre garde civique continue de donner des preuves de zèle et de dévouement patriotique, et le pays peut compter sur elle comme sur sa brave armée, dont je ne saurais trop louer le bon esprit, l'instruction et la discipline.

L'examen de toutes les questions qui concernent notre établissement militaire, vient d'être confié aux lumières d'une commission, dont le travail sera ultérieurement communiqué aux Chambres. Je ne doute pas que cet examen impartial,

suivi des débats parlementaires, n'ait pour résultat d'asseoir l'institution nationale de l'armée sur des bases fortes, stables et définitives.

C'est avec confiance, Messieurs, que mon Gouvernement fait un loyal appel à votre concours. En restant fidèlement et fermement unis, nous triompherons des difficultés que l'avenir peut nous réserver.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

SIRE,

En se retrouvant, après deux années, au milieu de nous, Votre Majesté a pu constater que nos sentiments de reconnaissance et de respectueuse affection n'ont rien perdu de leur force.

Nous n'avons pas oublié, nous n'oublierons jamais que c'est non seulement à la solidité de ses institutions et à l'excellent esprit de ses habitants, mais aussi à la sagesse de son Roi, que la Belgique doit la situation prospère et tranquille qui la recommande à l'estime des autres nations. Nous sommes heureux d'apprendre que nos rapports avec les puissances étrangères en ressentent les bons effets et que le Gouvernement de Votre Majesté continue d'entretenir avec elles les relations les plus bienveillantes.

Votre Majesté a bien voulu rappeler quelques lois d'un haut intérêt votées dans nos deux dernières sessions, les unes ayant pour but d'affermir le crédit public et privé, les autres d'améliorer le sort des classes laborieuses et de répandre de plus en plus les bienfaits de l'instruction. Nous regrettons ainsi que Votre Majesté que la dernière session n'ait pas été plus fructueuse encore.

Un ensemble de lois nous avait été proposé dans le double but de rétablir l'équilibre de nos finances et de procurer au pays des travaux publics dont l'exécution, élément de sécurité, importe surtout à sa prospérité matérielle; nous avons, après un examen consciencieux et approfondi, adhéré à ces mesures d'une incontestable utilité. Un dissentiment partiel n'a pas permis d'y donner suite; nous faisons, comme Votre Majesté, des vœux ardents pour que cette difficulté puisse se résoudre bientôt dans cet esprit de modération et de prudence dont nous croyons avoir donné l'exemple, et conformément à l'intérêt du pays qui a été et sera toujours notre unique mobile. Les circonstances actuelles rendent plus que jamais désirable l'harmonie entre les pouvoirs de l'État; troubler la situation paisible et forte dans laquelle la Belgique s'est maintenue depuis quatre années, ce serait encourir une bien grave responsabilité.

Nous nous occuperons avec tout le zèle et toute l'attention possibles des lois nouvelles qui nous seront présentées et des projets dont l'examen ou le vote a été suspendu dans la dernière session. La législation sur la juridiction

consulaire, la législation forestière, les projets relatifs à la détention préventive, à l'expropriation forcée, enfin la réforme du Code pénal et la nouvelle loi sur la contribution personnelle ont, comme la loi sur le crédit foncier, déjà votée par la Chambre des Représentants, une importance que nul ne peut méconnaître.

La loi sur la bienfaisance publique, dont Votre Majesté nous annonce la présentation prochaine, sera aussi de notre part l'objet du plus sérieux examen.

L'état satisfaisant des récoltes est un bienfait dont nous ne saurions trop remercier la Providence. Elles assurent à toutes les classes de la population une nourriture abondante, tout en laissant aux cultivateurs une rémunération plus forte que dans beaucoup d'autres contrées.

Ce double résultat est aussi dû aux progrès toujours croissants de l'industrie agricole. Que les efforts du Gouvernement ne cessent de tendre vers ce but éminemment utile, qu'il ne néglige rien pour que les travaux d'amélioration de la voirie vicinale continuent à prendre une grande extension. Les avantages que le bon état des communications rurales procure à l'agriculture sont immenses, ils seront chaque jour mieux appréciés et les communes comprendront de plus en plus la nécessité de seconder efficacement l'action du Gouvernement et des provinces.

Nous apprenons avec bonheur que l'état sanitaire du pays laisse peu à désirer et que, sous l'impulsion du Gouvernement, les autorités locales rivalisent de zèle pour améliorer les conditions hygiéniques des classes laborieuses, si dignes de toute notre sollicitude.

Nous nous réjouissons, avec Votre Majesté, de ce que l'industrie et le commerce se maintiennent dans une voie prospère. Si notre commerce extérieur, qui avait atteint, en 1849, un degré de développement auquel il n'était point encore arrivé, n'a pas perdu de son essor en 1850, si tout nous promet pour l'année courante des résultats non moins favorables, c'est surtout au génie inventif et à l'intelligente activité de nos industriels qu'il faut l'attribuer.

Nous espérons que le traité de commerce et de navigation conclu avec le Gouvernement néerlandais ainsi que les négociations commerciales ouvertes avec différents États de l'Europe, auront pour résultat d'accroître encore nos débouchés, et nous nous félicitons de voir enfin tomber, par suite des négociations avec la Grande-Bretagne, la taxe onéreuse et exceptionnelle qui, depuis vingt ans environ, frappait notre pavillon dans les ports de l'Angleterre.

L'exposition universelle de Londres, grande œuvre de paix et de civilisation, a fourni à nos industriels l'occasion de se faire connaître au monde entier. La plupart sont sortis avec honneur de cette redoutable épreuve. Nous aimons aussi à proclamer, avec Votre Majesté, que nos artistes ont dignement soutenu la réputation de l'école belge, aussi bien à l'exposition de Londres que dans le concours général que Votre Gouvernement avait ouvert aux beaux-arts. Le pays, heureux et fier de leurs succès, a vivement applaudi lorsque le Roi, juste appréciateur du mérite, leur a donné récemment un témoignage public de haute satisfaction.

Nous nous associons sans réserve aux éloges que Votre Majesté adresse à notre garde civique, si pleine de zèle et de dévouement patriotique, et à notre brave armée, si remarquable par le bon esprit qui l'anime, non moins que par son instruction et sa discipline. Puisse l'examen impartial des questions qui concernent notre établissement militaire et qui viennent d'être soumises aux lumières d'une commission, mettre les Chambres en mesure d'asseoir l'institution nationale de l'armée sur des bases fortes, stables et définitives.

La Chambre des Représentants croit être l'interprète fidèle de la volonté nationale en promettant au Gouvernement de Votre Majesté le loyal concours qu'il réclame pour remplir sa tâche ardue, et marcher d'un pas prudent et ferme dans une voie d'ordre, de liberté et de progrès, seule voie de conservation et de salut.

L'avenir peut nous réserver de graves difficultés, mais il n'en est pas, qu'avec l'aide de la Providence, ne surmonte une nation unie s'appuyant sur une Dynastie populaire. La Vôtre, Sire, quoique jeune encore, a jeté dans les cœurs, par le bien qu'elle a fait, des racines profondes et indestructibles.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS ,

Je reçois avec la plus vive satisfaction l'expression des sentiments de la Chambre des Représentants. J'apprécie l'esprit de sagesse et de modération qu'elle apporte dans l'examen et la confection des lois.

La conformité de ses vues avec celles de mon Gouvernement aide puissamment à l'activité des travaux parlementaires et à la bonne direction des affaires publiques. Que cet accord se maintienne et se fortifie; le pays en recueillera d'heureux fruits, et tiendra compte à ses Représentants de leurs services désintéressés.

Veillez, Messieurs, reporter à la Chambre l'expression de ma gratitude et lui dire avec quelle confiance je me repose sur son dévouement et son patriotisme.
